

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 octobre 2022**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°2.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 octobre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 octobre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, M. Xavier PEYRAUD, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-François SOTO, M. Robert SIEGEL, M. Jean-Marc ISURE, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Claude CARCELLER, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ - Mme Christine FERNANDEZ- FAUCILHON suppléant de M. David CABLAT, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Véronique NEIL à M. Olivier SERVEL, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ à Mme Christine SANCHEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Daniel JAUDON	Présents : 35	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 2847 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 2906 du 20 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 2965 du 26 septembre 2022 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe GEMAPI 2022;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits de la section de fonctionnement au sein des chapitres 011 et 74 et de la section d'investissement au sein du chapitre 45,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Chapitre 74 « Dotations subventions participations » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur le compte 7473 de 50.000,00 € afin de comptabiliser la subvention perçue du Conseil départemental pour l'entretien des ruisseaux et rivières du bassin « Fleuve Hérault ».
- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 611 pour un montant de 23.000,00 € et sur l'article 62872 pour 27.000,00 € relatifs aux frais de refacturation entre budgets ;

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Chapitre 45 « opérations sous mandats » : il est proposé d'ajouter des crédits en dépenses sur l'article 4581 et en recettes sur l'article 4582 pour 14.250,00 euros afin de comptabiliser les opérations sous mandats d'élaboration des plans de gestion du fleuve Hérault du Causse de la selle à Agde et de la Lergue aval et ses affluents.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe GEMAPI 2022 ci-annexée pour augmenter les crédits de la section de fonctionnement du budget de 50.000,00 €, et les crédits de la section d'investissement de 30.000,00€.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2995

Publication le 25/10/2022

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 25/10/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221024-9386B-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

<b>RAPPORT</b>		<b>COMPÉTENCE</b>
<i>Rapporteur :</i>		
<b>BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022</b>		
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2</b>		
Désignation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
74 « Subventions de fonctionnement »		+ 50.000,00 €
011 « Charges à caractère général »	+ 50.000,00 €	
Total	+ 50.000,00 €	+ 50.000,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
45 « Opérations sous mandat »	+ 30.000,00 €	+ 30.000,00 €
Total	+ 30.000,00 €	+ 30.000,00 €